

Bourse Erasmus+ 2026/2028 : **Mobilité d'études doctorale de courte durée / SMS (Student Mobility for Studies)**

Ces taux sont fixés par l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation pour la mobilité des étudiants dans le cadre d'une mobilité physique de courte durée dans le cadre du programme 2026/2028.

Les étudiants participant à une activité de mobilité physique de courte durée vers toutes les destinations reçoivent un **montant de base** :

- de **79 € par jour** jusqu'au 14ème jour de l'activité et
- de **56 € par jour** du 15ème au 30ème jour de l'activité

Contribution aux frais de voyage :

Vous pouvez calculer la « distance parcourue » entre la résidence administrative (pour l'ULCO : Dunkerque) et le lieu de votre mobilité grâce au calculateur de distance d'Erasmus+ disponible sur le site internet de la Commission à l'adresse suivante :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable (A+R) (vélo, bus, covoiturage, train)
Entre 10 et 99 Km	28 €	56 €
Entre 100 et 499 Km	211 €	285 €
Entre 500 et 1 999 Km	309 €	417 €
Entre 2 000 et 2 999 Km	395 €	535 €
Entre 3 000 et 3 999 Km	580 €	785 €
Entre 4 000 et 7 999 Km	1 188 €	1 188 €
8 000 Km ou plus	1 735 €	1 735 €

Nota bene : La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

La contribution aux frais de voyage applicable aux **moyens de transport écoresponsables** est éligible si des moyens de transport durables (vélo, bus, covoiturage et train) ont été utilisés pour au moins la moitié du voyage aller-retour (en termes de distance parcourue).

Afin d'encourager la participation des **étudiants ayant moins d'opportunités participant à une activité de mobilité physique de courte durée**, le programme Erasmus+ prévoit un complément financier **« Forfait inclusion »**, qui s'ajoute au montant de base et à la contribution aux frais de séjour, s'élevant :

- à **100 €** pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et
- à **150 €** pour une activité de 15 à 30 jours.

Critères	Justificatifs
• Situation de handicap* • Affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation d'affection de longue durée ou carte invalidité, etc.
• Habitants des Zones de France Ruralités Revitalisation (ZFRR) • Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation).

Si vous êtes en **situation de handicap, l'agence Erasmus+ propose un financement supplémentaire ; si vous êtes concerné, merci de nous le signaler afin de vérifier que vous remplissez les critères pour en bénéficier.*